



UNE CAISSE SANS FONDS ?

De l'affaire EADS...

qui a été le prétexte facile aux remises en cause des missions, de la gouvernance et de l'indépendance de l'Institution. Tous nos détracteurs s'y sont mis. Même les observateurs, normalement objectifs, ont fini par mettre en cause l'intégrité de la Caisse. Et pourtant, que pouvaient-ils réellement lui reprocher ? D'avoir failli à son rôle d'investisseur avisé ?, ou bien d'avoir répondu à une instruction gouvernementale ? A supposer que l'une des deux questions puisse trouver une réponse positive, la décision de la Caisse serait-elle plus grave que celle commise par les auteurs présumés du délit d'initié ? Force est de constater que l'histoire retiendra la présence (jugée suspecte) d'un investisseur public dans cette affaire, plutôt que le confortable magot empoché par l'ex-Président d'EADS, limogé pour soupçon de délit d'initié ? Il paraît pourtant légitime de s'interroger sur un système financier qui limite la responsabilité individuelle et qui encourage donc la prise de risque en mutualisant les conséquences de faute individuelle sur le plus grand nombre.

N'est-ce-pas la Caisse qui vient, une fois de plus, de renflouer la Société Générale présumée victime d'un trader devenu populaire ? C'est bien notre Institution qui sert de fusible pour éviter l'embrassement d'un marché financier victime de son immoralité. Ce fait ne manque pas d'inquiéter au moment même où les Etablissements financiers pourraient jouer un rôle dans le financement du logement social ?

A la remise en cause de la centralisation des fonds d'épargne...

Le projet de loi de modernisation de l'Economie, qui devrait être examiné par l'Assemblée Nationale dans la deuxième quinzaine du mois de mai, prévoit notamment une remise en cause profonde des sources et des méthodes de financement du logement social, alors que la Commission Européenne ne demandait qu'une ouverture du mode de distribution. C'était sans compter sur nos détracteurs qui y ont vu une occasion rêvée de remettre en cause la centralisation des fonds pour ébranler tout le système de financement. En fusionnant les ressources du livret A et du Livret de développement durable et en limitant la centralisation à un niveau plancher égal à 1,25 fois l'encours des prêts au logement social, ce projet préfigure la fin d'une ressource exclusivement dédiée au logement social, en même temps qu'il porte une grave atteinte aux emplois présents et à venir au sein de la Direction des fonds d'épargne et plus largement du bassin d'emplois de l'établissement public. Il paraît légitime, dans ces conditions, de s'interroger sur la portée réelle du plan Elan 2020 dont l'un des axes principaux est précisément (et à juste titre) le développement du logement social !

Le gouvernement espère-t-il de la concurrence qu'il souhaite instiller, une attitude soudainement altruiste de certaines banques privées dans la promotion du livret A et du LDD et dans le co-financement du logement social par l'octroi de prêts à long terme à un taux d'intérêt limité ? Si oui, c'est à une véritable révolution culturelle et moraliste à laquelle nous devrions assister ! Il est toujours permis d'y croire ! Si non, nous sommes bien obligés d'en conclure à une volonté de reprise en main ou de contrôle renforcé des opérations de la Caisse accompagnée d'une cure d'amaigrissement forcé ?

Jusqu'au retrait de la gestion des fonds de retraites ?

Là encore, la tentative n'est pas nouvelle, mais elle se précise rapidement. L'Etat avait dû y renoncer lors de la réforme des régimes de retraite en 1995 compte tenu de l'opposition sociale (notamment celle des agents des régimes spéciaux) de l'époque.

Le dossier des retraites publiques ressurgit donc, au motif officiel d'une simplification des structures de gestion, source d'économie d'échelle. Il s'agit de regrouper, dans une caisse unique, la gestion des retraites des fonctionnaires de l'Etat (2,5 millions), mais également celles des fonctionnaires des collectivités locales et des agents hospitaliers, du régime de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités locales et du régime additionnel de la Fonction publique. Reste à savoir qui, de la Caisse des Dépôts, d'un nouvel établissement public créé pour l'occasion ou d'un prestataire privé, sera désigné pour gérer cet ensemble !

Les plus optimistes penchent d'emblée pour la solution qui paraît, de l'intérieur, la plus efficace. Il est vrai que la Caisse ne manque pas d'atouts dans ce dossier, compte tenu de son savoir faire. Pour notre part, nous resterons vigilants sur l'évolution de ce dossier. La tentation de créer un Etablissement public autonome de gestion des retraites publiques reste plausible si elle a pour résultat de sortir la charge des retraites publiques du budget de l'Etat, quitte à solliciter la participation de la Caisse au financement de la charge, plutôt que de faire appel à son savoir faire de gestionnaire ! Nous ne doutons pas que tous les moyens seront bons pour afficher un déficit budgétaire "acceptable", tant en interne, qu'aux yeux de l'Europe.

L'expérience des fonds d'épargne incite à la plus grande prudence. L'idée de créer un Etablissement public destiné au financement du logement social (préconisation du rapport Camdessus) figurait toujours dans le projet de loi du gouvernement ! Elle semble à présent abandonnée, mais le débat parlementaire va commencer et les amendements sur ce point, comme sur d'autres, sont toujours possibles.

Pour créer un fonds souverain... ?

Le projet est déjà en marche par la réforme de la gouvernance, instituant notamment la création d'un comité des investissements, avec la faculté, pour la commission de surveillance, de saisir la commission bancaire de tout projet d'investissement. Elle prend corps, en interne, avec la création d'un club des investisseurs de long terme?

Si l'idée consiste à davantage investir à long terme dans des secteurs abandonnés par les investisseurs privés, elle ne peut qu'être saluée. Mais, elle pose, en premier lieu, l'avenir des autres missions historiques de l'Institution et des emplois qu'elles génèrent. En second lieu, elle engage directement l'indépendance de la Caisse vis-à-vis du pouvoir Exécutif.

Alors, l'Institution est-elle destinée à devenir une Caisse sans Fonds ? Probablement pas, mais il existe un risque majeur qu'elle se résume, si elle était dépouillée de son rôle de gestionnaire de fonds, à une tirelire, sorte de cassette royale, sous contrôle étatique et privée d'une grande partie de son âme.

Face à ces menaces répétées et concordantes sur l'Institution et son bassin d'emploi, la CFTC appelle les personnels à la plus grande vigilance. Même si aujourd'hui, les forces syndicales se concentrent autour du débat légitime sur le pouvoir d'achat et la reconnaissance des efforts du personnel, cette action doit être également regardée à la lumière des inquiétudes majeures des personnels concernés par ces projets de réformes. Plus le temps passe, plus les sources d'inquiétude s'aggravent.

Nous attendons donc des réponses concrètes de la Direction face aux revendications exprimées depuis plusieurs semaines parce-qu'elles prennent aussi leurs sources dans les attaques dont l'Institution est l'objet. Le personnel a besoin d'une reconnaissance immédiate pour son engagement au service de la Caisse. Mais, il a également besoin d'être conforté à long terme dans son rôle au service de l'intérêt général, si la Direction entend qu'il participe sereinement à son Elan 2020.

L'unité syndicale vient, à nouveau, de faire la preuve de son intérêt dans le combat actuel. Restons collectivement vigilants, demain, pour défendre la place et le rôle de notre Institution.

Retrouvez l'actualité du dialogue social sur l'intr@net CFTC